



## Quelques réflexions destinées à un positionnement évangélique concernant la migration et la société

### A. Fondements

Pour les chrétiens évangéliques, le fondement pour un positionnement dans le débat de société autour de la migration est toujours la Bible.

L'Ancien Testament déclare :

- « Tu ne maltraiteras pas l'étranger et tu ne l'opprimeras pas, car vous avez été étrangers en Égypte. » Exode 22.21 (aussi Ex. 23.9)
- « Vous aurez la même loi, pour l'étranger comme pour l'indigène ; car je suis l'Éternel, votre Dieu. » Lévitique 24.22
- « Je donnai, dans le même temps, cet ordre à vos juges : Écoutez vos frères, et jugez selon la justice les différends de chacun avec son frère ou avec l'étranger. » Deutéronome 1.16

Les étrangers en Israël devaient être traités de manière équitable.

- « Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans ta vigne, et tu ne ramasseras pas les grains qui en seront tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Éternel, votre Dieu. » Lévitique 19.10 (aussi Deut. 24.19-22)
  - « qui fait droit à l'orphelin et à la veuve, qui aime l'étranger et lui donne de la nourriture et des vêtements. <sup>19</sup>Vous aimerez l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte. » Deutéronome 10:18-19
  - « Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger, et vous m'avez recueilli. » Matthieu 25.35
- Bien que les étrangers n'étaient pas soumis aux devoirs religieux d'Israël (à l'exception du sabbat, Ex. 20.10), ils ne pouvaient pas être traités différemment des Israélites. Ils devaient être soutenus tout comme les autres nécessiteux. Dans le Nouveau Testament aussi ceci est vu comme un devoir fondamental des croyants.

### B. Aspects de la problématique de la migration

En ce qui concerne une prise de position éthique globale par rapport à la problématique de la migration actuelle, nous devons d'abord constater nos limites.

- 1. N'inclure personne dans notre société n'est pas possible.
- 2. Inclure tout le monde dans notre société n'est pas possible.
- 3. Des choix difficiles sont donc nécessaires.
- 4. Cette politique sera exécutée de manière imparfaite et sera contestée.

Il est important de partir de quelques aspects de la réalité de la migration et de ses conséquences.

- 1. Il y a une différence entre réfugiés, immigrés et visiteurs. Ces termes ne peuvent pas être confondus. Les réfugiés répondent aux conditions de la *Convention relative au statut des réfugiés* (Genève, 28 VII 1951, MB 4 X 1953) ; les immigrés veulent s'installer en Belgique pour d'autres raisons sans pouvoir faire valoir le droit international ; les visiteurs veulent passer une période limitée en Belgique, par exemple pour visiter leur famille ou pour participer à un tournoi de football.
- 2. Les réfugiés, quelle que soit leur conviction religieuse ou philosophique, ont droit à un accueil de base comme prévu dans ladite Convention.
- 3. Une polarisation a lieu dans la société.
- 4. Il y a une présence importante d'immigrés chrétiens.
- 5. Il y a mineurs sans aucun statut.
- 6. Il y a une certaine tension entre (a) l'accueil et la liberté, qui caractérisent les textes bibliques traitant des faibles et des pauvres, et (b) l'appel à nous soucier de nos frères et sœurs en Jésus-Christ.
- 7. La sécurité des pays concernés ne doit pas être perdue de vue, ni celle des autres passagers. Un contrôle de sécurité individuel n'est donc pas exclu, voire même indiqué.

### C. Un point de vue éthique concernant la problématique de la migration

Par rapport à la crise migratoire depuis 2015, les chrétiens évangéliques sont d'avis que les autorités doivent toujours être capables de faire face à d'éventuelles activités criminelles. La traite d'êtres humains doit toujours être combattue. L'immigration clandestine est en principe aussi à considérer comme un délit, mais à côté de la répression de celle-ci, il est important que celui qui veut échapper aux dangers dans son pays ait la possibilité de demander l'asile, soit étant encore dans son pays d'origine auprès de l'ambassade d'un pays sûr, soit à son arrivée à la frontière.

De l'avis des chrétiens évangéliques, il n'est pas facile de dire si des gens doivent être renvoyés vers leur pays d'origine lorsqu'ils ne sont pas vraiment des réfugiés mais recherchent plutôt seulement une meilleure vie (réfugiés économiques). Ces réfugiés n'ont, certes, pas de droit à l'asile, mais ils restent ceux dans le besoin auxquels l'appel biblique de soutien s'applique encore.

Par conséquent, selon une vision biblique chrétienne de la vie, nous ne pouvons qu'insister sur un traitement aussi favorable que possible de ces personnes. Des séjours temporaires pour des études ou du travail sont des possibilités.

### D. Ce qui se fait et peut être fait

Nous pouvons heureusement faire remarquer ce que les chrétiens évangéliques, en tant que petite minorité en Belgique, font déjà en faveur des réfugiés et des

immigrants. On peut penser à de nombreuses initiatives locales, au travail d'organisations telles que Gave Veste ou à la participation évangélique à des projets catholiques ou interconvictionnels concernant les problématiques migratoires et de pauvreté ou les défis de l'intégration.

À côté du travail qui est déjà en train d'être fait, nous pouvons aussi certainement attirer l'attention de notre communauté, des autorités et des autres instances responsables sur des questions importantes et nous plaidons pour agir dans ce sens. Nous pouvons penser aux points suivants.

- 1. Il y a un besoin pressant de contacts directs avec les immigrants en vue d'une meilleure compréhension de leur situation et d'un signalement rapide des problèmes.
- 2. Il faut éviter que des groupes chrétiens dans des centres d'accueil belges soient de nouveau confrontés à la violence d'inspiration islamique.
- 3. Des mineurs sans statut légal devraient plus pouvoir compter sur une régularisation que des adultes qui avaient bâti une vie à l'étranger et qui peuvent la reprendre.

#### **E. Notre attitude envers les traités internationaux**

Les chrétiens évangéliques adhèrent à la Déclaration Universelle des droits de l'homme (New York, 10 XII 1948) qui exprime explicitement les droits des hommes quelque que soit le lieu où ils se trouvent : le droit à la vie, à la liberté, à l'inviolabilité de la personne (art. 3), le droit à la reconnaissance devant la loi et une protection égale de la loi (art. 6, 7), le droit de se marier et de fonder une famille (art. 16), le droit à la propriété (art. 17) et aussi surtout le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 18).

Les chrétiens évangéliques approuvent également le droit de quitter son pays et d'y revenir (art. 13) et de chercher l'asile dans un autre pays (art. 14) en guise de protection contre la persécution. C'est pour cela qu'ils approuvent également la convention relative au statut des réfugiés (Genève, 28 VII 1951) qui confirme le droit d'asile des personnes et, entre autres, détermine que les réfugiés ne peuvent pas être renvoyés dans un pays où leur vie est en danger.

Les chrétiens évangéliques soutiennent ainsi toute initiative que les autorités entreprennent pour accueillir et soutenir les réfugiés. Dans leurs propres églises, les chrétiens évangéliques feront tout leur possible pour recevoir les gens avec hospitalité.

Sur le plan international, la Belgique doit continuer à plaider pour les points suivants.

- 1. Il est nécessaire d'exhorter tous les pays d'autoriser ses habitants, quelle que soit leur conviction religieuse ou philosophique, à quitter leur pays, certainement en cas de conflits armés.
- 2. Il est nécessaire d'exhorter tous les pays à laisser entrer tous les habitants d'autres pays, quelle que soit leur conviction religieuse ou philosophique,

pour des visites de courte durée. Nous reconnaissons que tous les pays ne peuvent pas gérer l'immigration. Là où l'immigration est permise, l'immigré doit être bien accueilli.

- 3. En tant que chrétiens, nous plaidons spécifiquement pour le maintien d'une présence chrétienne là où elle est mise à mal, comme au Proche-Orient.
- 4. Nous plaidons pour des pays où la population est davantage respectée par son gouvernement, avec une sécurité de base, une prospérité de base, un État de droit et sans corruption.
- 5. Une intervention militaire ne peut susciter une solution complète ou ultime, ni du point de vue du croyant ni du point de vue politique. Si l'État retient cette option, un plan pour la phase suivante, constructive, doit être prêt depuis le début.

## F. Questions

Finalement il faut réfléchir sur certaines questions.

- 1. Comment pouvons-nous encourager l'intégration des nouveaux arrivants, pas seulement de notre côté, mais aussi de leur côté, de sorte qu'il ne se forme pas de concentrations ethniques, qui mèneront tôt ou tard à des tensions difficiles à gérer ?
- 2. Comment pouvons-nous éviter que les nouveaux arrivants ne fassent que s'ajouter à une société souffrant déjà de problèmes psychiques, de solitude, burnout, de manque de sens des responsabilités, de stress... ? En d'autres mots : comment pouvons-nous renforcer la société existante qui a de grands besoins ? Les nouveaux arrivants peuvent-ils nous apprendre quelque chose au niveau de l'importance de relations humaines au lieu de succès individuel ?
- 3. Comment pouvons-nous maintenir notre niveau de prospérité à un niveau suffisant ? Bien que ce niveau de prospérité ne soit pas un but en soi (encore moins s'il est atteint par des moyens inacceptables) pour un chrétien, il faut quand même tenir compte du fait que si ce niveau baisse, il restera malgré tout suffisamment haut pour attirer des migrants, alors qu'il serait objectivement plus difficile de trouver des solutions. Nous devons promouvoir un commerce juste et équitable afin de diminuer la détresse dans les pays en voie de développement (et donc le besoin qui y est senti de fuir ces pays). L'aide au développement visant des régions spécifiques pour soulager les tensions n'est pas moralement répréhensible.
- 4. Comment pouvons-nous éviter que certains groupes d'immigrés imposent leur manière de vie aux autochtones et à d'autres groupes d'immigrés ?